

Bundesamt für Kommunikation BAKOM  
Lüthi Sarah  
Zukunftsstrasse 44  
2501 Bienne

16 février 2018

**Réponse à la consultation sur la modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)**

Chère Madame Lüthi,

Par la présente, je vous transmets la réponse du Parti Pirate Suisse à la consultation sur la modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)

Je vous prie, Chère Madame, d'agréer mes meilleures salutations



Guillaume Saouli, Co-Président



# partipirate

## Réponse à la consultation sur la modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)

Guillaume Saouli 16 février 2018

### Préambule

Le Parti Pirate Suisse rejette l'usage publicitaire de destinée à des groupes cibles spécifiques dans l'ensemble des chaînes de télévision suisse. Les données issues de la sphère privée des suisses n'ont pas à être exploitées à des fins de positionnement publicitaire.

L'intégrité numérique des Suisses n'a pas à être compromise, tout autant que l'utilisation de la publicité destinée à des groupes cibles spécifiques par les télévisions concessionnées, qui sont réputées être de service public.

Que des diffuseurs tel que Swisscom, UPC et autres désirent pouvoir insérer des contenus publicitaires à forte valeur ajoutée dans les flux de diffusion qu'ils maîtrisent est une chose inacceptable puisqu'ils s'appuient d'une quantité de données collectées au détriment de la sphère privée des téléspectateurs et souvent à leur insu.

De plus une telle proposition aura pour conséquence néfaste le renforcement des bulles informationnelles des citoyens, qui pourraient amener à terme une mise en danger de la démocratie de notre pays. La création et le renforcement des bulles informationnelles sont une grave atteinte à l'intégrité numérique. Cela réduit la confrontation à d'autre réalité nécessaire au développement de l'esprit critique. La proposition reprend en essence ce qui est reproché aux réseaux sociaux. Elle n'a pas pris en compte le contexte global d'évolution de la société numérique



### **Mesures de promotion de la qualité - Soutien à l'ATS**

Le Parti Pirate Suisse soutient le financement de l'ATS pour permettre la création de valeur de haute qualité informationnelle en aval parmi les médias suisses.

Cependant, le PPS pense qu'il faut également permettre le développement d'autres agences suisses, qui peuvent répondre aux besoins des médias suisses.

En sus du financement public par le biais de la redevance LRTV, le PPS propose de permettre l'utilisation des produits de la taxe des publicités diffusées, et en particulier en augmentant cette dernière à 25.

### **Contributions sous-titrées diffusées dans le programme**

Le PPS remarque que des objectifs SMART font défaut dans la mise en œuvre de ces mesures. La temporalité doit être mieux définie avec des objectifs liés à un calendrier.

Exigences :

- Aboutissement de la mise en place de ces mesures sous 24 mois,
- Un contrôle qualitatif et quantitatif doit être mis en place.

### **Publicité destinée à des groupes cibles spécifiques**

Le Parti Pirate rejette sans appel la mise en place de la publicité destinée à des groupes cibles spécifiques non seulement dans l'ensemble des chaînes concessionnées, mais également pour l'ensemble des chaînes non-concessionnées.

Exigences :

- Interdiction de la diffusion de publicité destinée à des groupes cibles spécifiques
- Interdiction de la collecte et consolidation d'informations permettant le ciblage des groupes et/ou individus.
- Limitation au nombre trois propriétés désirées dans le cadre de la sélection du groupe cible,
- Interdiction d'achat de données visant l'amélioration du ciblage.
- Limitation du nombre de minutes de publicité ciblée dans tous les cas de figure à moins de 10
- Taxation des recettes de la publicité destinée à des groupes cibles spécifiques à un taux d'au moins 25

